

*Dérivation Garrison*

● (1750)

**M. Roger Simmons (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots sur le sujet soulevé par le député de Selkirk-Interlake (M. Sargeant). Il a exposé en grande partie l'historique du projet, que j'avais l'intention de brosser. Je lui en suis gré parce qu'il me permet ainsi de passer à la deuxième partie de mes observations. Il a fort bien expliqué les conséquences de ce projet d'irrigation. Il a expliqué que les eaux du bassin du Missouri passeraient dans le bassin de la baie d'Hudson. Il m'a également dispensé de faire part des craintes éprouvées au sujet de l'introduction dans les eaux canadiennes d'espèces étrangères. Je le remercie donc d'avoir excellemment traité de ces points, et je passe donc à la deuxième partie de mes observations.

Mais j'aimerais tout d'abord répondre brièvement au député de Portage-Marquette (M. Mayer), qui a fait une intervention utile tout en contredisant sur un point de détail son appel à un esprit non partisan. Après avoir lancé cet appel une ou deux fois, il a donné à entendre que le gouvernement du Canada n'avait pas su adopter de position.

Les députés qui ont su l'écouter confirmeront que pas plus tard que 5 h 05 cet après-midi, le gouvernement du Canada a pris position. D'ailleurs, ce n'était pas la première fois qu'il exposait cette position, mais pour le cas où le député n'aurait pas entendu le député de Trinity (M<sup>lle</sup> Micholson) énoncer la position du gouvernement canadien à ce sujet, je vais la répéter à son intention. A l'heure que je viens de dire, ma collègue a déclaré que le gouvernement du Canada avait pour position ferme et constante de s'opposer de façon inébranlable à tout déversement, dans le bassin de la baie d'Hudson, d'eaux provenant du bassin du Missouri qui y feraient passer des organismes étrangers, c'est-à-dire des espèces étrangères de poissons et des maladies parasitaires. Elle a ajouté que nous fondions sur les décisions de la Commission mixte internationale, et que ces transferts auraient des conséquences graves et absolument inadmissibles pour la population du Manitoba. Il est évident que le député n'a pas entendu cette déclaration faite il y a 35 minutes à peu près. Cette position assez nette indiquait bien nos préoccupations. Nous avons fait part de ces préoccupations aux autorités de Washington à maintes reprises.

Je voudrais maintenant passer en revue certaines des mesures que le gouvernement a prises pour parer aux effets néfastes dont les députés de Portage-Marquette et de Selkirk-Interlake ont parlé. Il convient d'abord de souligner que le gouvernement du Canada et celui du Manitoba ont travaillé en très étroite collaboration dans cette affaire, puisque le problème, il va sans dire, les touche directement tous les deux. Des consultations constatées ont cours au Canada depuis au moins 1969 pour garantir que tous nos problèmes communs reçoivent l'attention voulue. Les représentants du Manitoba ont contribué pour beaucoup à l'étude de la Commission mixte internationale dont le député de Selkirk-Interlake a parlé. Le gouvernement du Manitoba a en outre participé activement à tous les entretiens

que le gouvernement fédéral a eus avec les représentants du gouvernement américain à ce sujet.

Nous croyons avoir réussi dans une large mesure à amener le gouvernement américain à tenir compte de nos préoccupations. Le dernier nous a assuré, dans un certain nombre de communications officielles, qu'il respecterait les engagements qu'il a pris par traité, soit de ne pas polluer les eaux canadiennes au point de mettre en danger la santé ou la propriété des Canadiens. Ce point est très important. Il s'est également engagé à suspendre les travaux de construction ou d'exploitation qui nous préoccupent au premier chef jusqu'à ce que nous ayons été consultés.

Les députés savent que le Congrès américain a admis que nous avions lieu d'être inquiets, ce qui, à mon avis, représente un progrès considérable. Les Américains n'ont pas toujours manifesté autant d'égards ni de sollicitude vis-à-vis des intérêts de notre pays. Au début des années 1970, les partisans de cette initiative semblaient affirmer que ce projet énorme n'aurait guère voire aucune répercussion ni aucune conséquence dommageable quelle qu'elle soit sur notre pays. A cette époque, on accordait la prépondérance aux études de génie. On n'avait pas encore tous les renseignements voulus sur les refoulements, les caractéristiques de ces phénomènes et les régions à irriguer.

A force d'insister pour avoir de plus amples renseignements sur la question, nous savons désormais beaucoup mieux ce qui va se produire. C'est en étudiant ces renseignements, en exposant exactement et précisément nos vues et nos sujets de préoccupations aux États-Unis que nous sommes parvenu à leur expliquer clairement notre position. Je pense qu'il conviendrait de revoir certaines des mesures que nous avons prises pour évaluer les répercussions actuelles et futures du projet au Canada et pour bien faire connaître notre position aux Américains.

En 1969, le gouvernement du Canada a cherché à obtenir du gouvernement des États-Unis des renseignements précis concernant ce projet. Cependant, comme à l'époque les études écologiques n'avaient pas été effectuées, les renseignements précis manquaient. A cette époque également, la loi américaine concernant la politique écologique nationale n'avait pas encore été adoptée. En fait, elle ne le fut qu'en janvier 1970.

En 1973, les autorités se sont mises d'accord pour se rencontrer et se communiquer renseignements et points de vue. Cependant, les autorités canadiennes formulaient déjà de sérieuses réserves. Dès 1973, même si les renseignements disponibles étaient encore très incomplets, le gouvernement du Canada a adressé aux gouvernements des États-Unis une note très ferme exprimant ses inquiétudes et exigeant l'assurance que notre pays ne subirait aucun dommage.

Il y a lieu de signaler qu'au cours de cette période et même à venir jusqu'à maintenant, un certain nombre d'associations américaines ont formulé des objections à la réalisation de ce projet, objections que les tribunaux américains ont jugées parfaitement fondées. Ceux-ci ont notamment rendu des arrêts concernant surtout les répercussions sur la faune et la flore et la justesse des moyens mis en œuvre par les partisans de ce projet pour en évaluer les conséquences sur l'environnement.